

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue à la Place Bell le 21 février 2023, à laquelle sont présents :

Michel Demers, Geneviève Barrière, Nicholas Borne, Lucas Haddad, Ray Khalil et Pierre Marchand, étant tous les administrateurs de la corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Participent également à la réunion :

- **Christiane Hémond, directrice générale, CCSL**
- **Valérie Lachapelle, directrice des affaires administratives, CCSL**
- **Eve-Marie Le Fort, avocate CCSL**

CA-2023-02-21/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté avec l'ajout d'un point 3.5 intitulé Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

(Réf : 1.1)

CA-2023-02-21/002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 24 JANVIER 2023

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration tenue le 24 janvier 2023.

(Réf : 3.1)


Président

CA-2023-02-21/003

ADOPTION DE LA STRUCTURE SALARIALE

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter la proposition d'évolution de la structure salariale qui respecte le budget 2023 ainsi que l'équité salariale, en excluant la direction générale de cette structure salariale.

(Réf : 3.2)

CA-2023-02-21/004

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI QUÉBEC EN LIEN AVEC LE CONTRAT SOLUFLEZ INC. POUR L'ANALYSE DU MODÈLE D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

- A. La Cité de la culture et du Sport de Laval accepte la responsabilité du projet « Soutien financier pour l'évaluation de la performance 2023» présenté dans le cadre de cette mesure.
- B. Christiane Hémond soit autorisée au nom de La Cité de la culture et du Sport de Laval à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.
- C. La Cité de la culture et du Sport de Laval s'engage par son sous ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet serait subventionné.

(Réf : 3.3)


Président

CA-2023-02-21/005

**CONFIRMATION D'AUTORISATION D'AFFECTER UNE
SOMME AU MAINTIEN D'ACTIF POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2022**

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET
APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

De confirmer l'autorisation d'affecter la somme de 4
472 509\$ au maintien d'actif pour l'année financière se
terminant le 31 décembre 2022, comme prévu au plan de
maintien d'actif adopté par résolution du conseil
d'administration CA-2020-10-20/003.

(Réf : 3.4)

CA-2023-02-21/006

**LOIS MODERNISANT DES DISPOSITIONS
LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET
APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

De nommer à Me Eve-Marie Le Fort responsable de la
protection des renseignements personnels pour la
corporation, en vertu de la Loi modernisant des dispositions
législatives en matière de protection des renseignements
personnels.

(Réf : 3.5)

CA-2023-02-21/007

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET
APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 12H03.

(Réf : 6.0)



Michel Demers, président
COPIE CONFORME
CA 21 FÉVRIER 2023